persécutions et de chagrins. C'est que Louis s'était fait une loi dont il ne s'est jamais départi, à savoir : d'être historien et non panégyriste, de n'accorder jamais de louanges aux dépens de la vérité. Mais il sut bientôt ce que devait lui coûter cette manière de comprendre les éloges académiques.

Le 6 avril 1769, dans la séance publique de l'Académie, il prononça l'éloge de Lecat. On connaissait l'inimitié qui les avait divisés; on avait peut-être des préventions; lui-même sentait tout ce que sa position avait de difficile et de délicat. La mort de Lecat était récente; ses amis, ses parents, étaient présents à la séance : il avait à la fois, comme il l'a dit lui-même, à satisfaire aux égards que méritaient sa Compagnie, le public et la vérité; il ne se souvint que d'une chose, c'est que l'éloge de Lecat devait faire partie de l'histoire de l'Académie, laquelle histoire devait être lue dans des temps éloignés où l'amitié, les affections, les souvenirs, qui préviennent les contemporains, ne devaient plus avoir la même influence. Sans cesser d'être juste, impartial, et même bienveillant, il sut donner une peinture exacte et fidèle des talents et du caractère de Lecat.

Mais qu'arriva-t-il? Un mois après le 6 mai, il reçut de la veuve de Lecat la lettre suivante, conservée dans nos archives :

« Monsieur,

» Je serais fâchée de vous laisser ignorer l'amertume cruelle que j'ai ressentie à la nouvelle de ce qui s'est passé à la séance publique de l'Académie de chirurgie, concernant la mémoire de mon mari.... Vous n'avez pas craint d'aller fouiller dans sa tombe, pour arroser ses cendres d'un fiel d'autant plus amer qu'il a séjourné longtemps dans votre cœur. Que n'ai-je hérité du génie et de l'esprit qui l'anima, je me ferais un triomphe et une gloire de venger la mémoire d'un époux que vous n'avez jamais attaqué impunément lorsqu'il pouvait se défendre! Sa réputation, que vous avez toujours crainte et dont l'éclat vous a toujours blessé, vivra éternellement, et la satire que vous avez lancée contre elle mourra avec son auteur, etc. »

Cette lettre avait été dictée à la veuve de Lecat par les ennemis de Louis. Ce n'est pas là le langage de la douleur.

La réponse que fit Louis est pleine de dignité et de modération.

La voici :

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C. N.
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

« Madame,

» On vous a trompée dans le rapport de ce qui s'est passé à l'occasion de l'éloge de monsieur votre mari, prononcé à la séance publique de l'Académie royale de chirurgie. Je me suis fait un honneur et un devoir de lui rendre toute la justice qu'il méritait, et j'ose dire qu'il est moins loué dans les divers ouvrages périodiques qui ont célébré ses talents et ses vertus, d'après les renseignements que vous avez fournis, que dans le discours que j'ai consacré à sa mémoire. Les injures que vous me dites, d'après des bruits vagues et si peu fondés, et les sentiments honteux que vous me prêtez, ne me feront pas changer. Les sciences en général, et la chirurgie en particulier, regrettent M. Lecat, et je souscris avec grande satisfaction à tout le bien qu'on a dit de lui. Ma réputation, qu'il m'est permis de conserver, ne peut souffrir aucune atteinte de vos injustes emportements. M. le premier chirurgien du roi et la Compagnie dont j'ai l'honneur d'être l'interprète ont approuvé mon travail. Je croirais même pouvoir me flatter de votre approbation, s'il vous était possible d'examiner de sang-froid ce que j'ai dit et de me savoir gré de ce que j'ai tu.

» Je suis avec respect, madame, etc. »

Mais les choses n'en restèrent point là. Lecat avait laissé un gendre dans l'Académie, David. Celui-ci avait rédigé une plainte en forme contre l'éloge de Lecat; plainte adressée à l'Académie, et qu'il terminait par les conclusions suivantes :

» Je demande :

» 1° Que M. Louis remette, dans le jour, à M. le directeur, la pièce intitulée : *Éloge de Lecat*, pour en faire l'usage que l'Académie trouvera bon;

» 2° Qu'il soit tenu de déclarer publiquement qu'il reconnaît M. Lecat pour un très habile anatomiste, pour un excellent physicien et pour un très grand chirurgien; qualités qu'on ne lui accorderait sûrement pas, d'après le portrait que M. Louis en a voulu faire;

» 3° Enfin, que la délibération qui aura été prise à ce sujet par l'Académie soit inscrite dans ses registres. »

La demande de David tombait dans le ridicule. Il eût été curieux de mettre aux voix l'obligation imposée à M. Louis de reconnaître M. Lecat pour un très excellent physicien, un très grand chirurgien, etc. ! Cependant les ennemis de Louis avaient poussé de telles clameurs, que l'Aca-

ont dû nommer une commission pour examiner de nouveau et définitivement l'éloge de Lecat

1765.	Rédérer, en manuscrit, dans nos archives.		
1766.	Molinelli,	*id.*	*id.*
1767.	Bertrandi, imprimé.		
1768.	Foubert, en manuscrit dans nos archives.		
1769.	Lecat,	*id.*	*id.*
1771.	Ledran,	*id.*	*id.*
1772.	Pibrac,	*id.*	*id.*
1773.	Bénomont,	*id.*	*id.*
1774.	Wan Swieten,	*id.*	*id.*
1774.	Morand,	*id.*	*id.*
1775.	Quesnay,	*id.*	*id.*
1778.	Haller,	*id.*	*id.*
1780.	Williers,	*id.*	*id.*
1780.	Flurent,	*id.*	*id.*
1780.	Levret, n'a pu encore être retrouvé.		
1781.	Disdier,	*id.*	
1782.	Tronchin,	*id.*	
1784.	De Lamartinière, en manuscrit, dans nos archives.		
1784.	Houstel,	*id.*	*id.*
1785.	Delafaye,	*id.*	*id.*
1786.	Bordenave,	*id.*	*id.*
1786.	Marrigues,	*id.*	*id.*
1787.	David,	*id.*	*id.*
1788.	Caqué,	*id.*	*id.*
1788.	Faure,	*id.*	*id.*
1790.	Camper,	*id.*	*id.*
1791.	Hévin,	*id.*	*id.*
1792.	Pipelet, n'a pas encore été retrouvé.		

Il résulte du tableau précédent que sur trente-deux éloges prononcés par Louis, quatre seulement, ceux de Levret, de Disdier, Tronchin et Pipelet, n'ont pu être retrouvés par nous; peut-être serons-nous plus heureux dans de nouvelles recherches.

On doit remarquer que quelques-uns des personnages loués par Vicq-d'Azyr à la Société royale de médecine ont été également loués par Louis dans le sein de l'Académie de chirurgie : Haller, par exemple, et Camper. Il y a même cela de remarquable, que ce dernier a été pris pour sujet d'éloges, par Vicq d'Azyr et par Louis, dans la même année et à un mois de distance.

Louis, du reste, ne se bornait pas à prononcer l'éloge requis dans les séances annuelles de l'Académie ; il ouvrait le plus souvent la séance par un discours sur le sujet du prix, souvent aussi il traitait une question de chirurgie légale, ou bien il donnait lecture d'un mémoire sur un sujet de chirurgie pratique, et ainsi de suite jusqu'en 1792, année de sa mort.

Il remplissait parfois ces séances presque à lui seul, et cela précisément dans les années où on l'accuse de ne plus avoir rien fait pour l'Académie. Mais ce n'est pas tout : bien différent de son prédécesseur Morand, qui s'en remettait à ses bureaux et à ses copistes, pour la rédaction des procès-verbaux de la Compagnie, Louis, à peine nommé commissaire pour les extraits, rédige de sa main tous les plumitifs et tous les procès-verbaux de la Compagnie, il assiste à toutes les séances, aussi bien des comités que de l'Académie elle-même ; de sorte que pendant

près d'un demi-siècle il est l'âme de la Compagnie, l'incitateur de presque tous ses travaux; il est son interprète et son écrivain; ses manuscrits remplissent les archives; leur étendue est en raison des devoirs qui lui sont imposés et ils s'accroissent avec eux.

Ainsi aux quelques lignes qui faisaient connaître avant lui ce qui se passait dans les séances annuelles publiques, succèdent, à partir de 1764, des cahiers parfaitement tenus, tous écrits de sa main, et exposant avec exactitude ce qui se passait à chaque séance hebdomadaire; et à la fin de chaque année on trouve une double table : l'une, par ordre alphabétique, donnant les noms de tous les membres de l'Académie qui avaient contribué à ses travaux; l'autre, également par ordre alphabétique, donnant l'indication des matières traitées dans chaque séance.

(3)

(10) Page XVII, ligne 9.

Je vais donner ici, dans son entier, le rapport de la commission nommée pour examiner l'éloge de Lecat. Mais je dois d'abord faire connaître une pièce qui m'a paru pleine d'intérêt, curieuse à plus d'un titre : c'est la réponse faite en pleine Académie par Louis à David. — La voici textuellement :

Si les règles qu'on doit suivre dans la composition d'un éloge académique avaient été aussi généralement connues qu'elles pouvaient l'être, celui de M. Lecat n'aurait pas essuyé les mauvaises interprétations qu'on en a faites.

Tous ceux qui ont bien mérité dans la carrière des sciences et des arts ne doivent pas être confondus aux yeux de la postérité; chacun à eu sa portion de talents et un caractère distinctif, qu'il faut apprécier dans les éloges; le tendre aveuglement que causent les liens du sang ou de l'amitié ne permet guère cette appréciation. Après les connaissances nécessaires accompagnées du jugement et du goût, l'impartialité est la première qualité d'un historien. Le panégyriste peut y manquer, s'il le juge à propos, mais ni lui ni son héros ne peuvent encore qu'y perdre.

Je consens avec plaisir et je désire même que l'éloge que j'ai fait de M. Lecat soit jugé rigoureusement, pourvu que ce soit d'après les vrais principes. S'ils m'ont induit en erreur, je me corrigerai avec plus de satisfaction qu'on n'en a eu à me faire des reproches injurieux et insultants.

Ces principes se peuvent tirer des excellentes productions que nous avons en ce genre. M. de Fontenelle, qui s'est autant distingué par sa douceur et son honnêteté que par le zèle qu'il a eu pour la gloire de l'Académie des sciences, n'a pas cru devoir dissimuler les défauts des académiciens : il était sans doute pénétré d'une vérité incontestable : c'est que les actions des hommes peuvent seules les rendre louables, que l'écrivain qui loue ce qui n'a pas mérité d'être loué a travaillé en vain, et que celui qui blâmerait ce qui est digne d'éloges se déshonorerait sans porter la moindre atteinte à la réputation de celui qu'il aurait mal jugé. Il faut que le peintre soit conduit par son modèle, et qu'il s'y assujettisse, et cela est si certain, qu'on trouve dans les ouvrages de M. de Fontenelle plusieurs tableaux où il n'y a pas la moindre trace de louanges, parce que le sujet ne lui en avait pas fourni la matière. Il ne faudrait pas un grand effort pour prendre certains éloges à contre-sens, et la prévention les prendrait aisément pour une critique flétrissante.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

M. Carré, par exemple, mort en 1711, n'est présenté que comme un pauvre que les circonstances ont fait géomètre, qu'il n'a atteint qu'à la médiocrité, et que les femmes ont porté. Voilà exactement la base de l'éloge que M. de Fontenelle a consacré à sa mémoire. « Fils d'un laboureur de la Brie, il aime mieux tomber dans l'indigence » que de se faire ecclésiastique. Il trouva un asile chez le père Malebranche. Après » sept ans, le besoin de se faire quelque sorte d'établissement et quelque fonds pour sa » subsistance, l'obligèrent de sortir de chez le père Malebranche et d'aller montrer en » ville les mathématiques et la philosophie. Je ne sais, dit M. de Fontenelle, par » quelle destinée particulière il eut beaucoup de femmes pour disciples; la première » de toutes qui s'aperçut bien vite qu'il avait quantité de façons de parler vicieuses, » lui dit qu'en revanche de la philosophie qu'elle apprenait de lui, elle lui voulait » apprendre le français..... Enfin il se trouvait (avec les femmes) à la tête d'un petit » empire inconnu, qui ne se soumettait qu'aux lumières et n'obéissait qu'à des dé- » monstrations.

» L'occupation de montrer en ville n'est guère moins opposée à l'étude que la dissi- » pation des plaisirs; il est vrai qu'on s'affermit beaucoup dans ce qu'on savait, mais » il n'est guère possible de faire des acquisitions nouvelles, surtout quand on a le » malheur d'être fort employé : aussi s'en fallait-il beaucoup que M. Carré eût été » aussi loin dans les mathématiques qu'il y pouvait aller; il voyait avec admiration et » avec douleur le vol élevé et rapide que prenaient certains géomètres de premier ordre, » tandis que le besoin de sa subsistance le tenait malgré lui comme attaché sur la » terre. »

N'est-ce pas mettre un homme au-dessous de la médiocrité du côté des talents dans un éloge académique? Qu'on ne dise pas que ce sont là des ombres du tableau; c'est le tableau lui-même que l'Académie des sciences a conservé pour faire partie de son histoire.

L'éloge de M. Parent, grand mécanicien, mort en 1716, nous offre un autre exemple de la liberté qu'on doit prendre en parlant de ses membres :

s connaissances fort étendues de cet académicien, jointes à son impétuosité » naturelle, le portaient à contredire assez souvent, et surtout quelquefois avec précipi- » tation, souvent avec peu de ménagement. La recherche de la vérité demande dans » l'Académie la liberté de la contradiction, mais toute société demande dans la contra- » diction de certains égards, et ce savant ne se souvenait pas assez que l'Académie est » une société. »

A ce blâme sur le caractère succède un fait sur le talent : « On lui a reproché » d'être obscur dans ses écrits; car nous ne dissimulons rien, et nous suivons en quel- » que sorte une loi de l'ancienne Égypte, où l'on discutait devant des juges les actions » et le caractère des morts pour régler ce qu'on devait à leur mémoire. »

Je demande qu'il me soit permis de faire connaître aux juges qu'on nommera pour l'examen de mon éloge les faits que j'ai dissimulés, afin de ne point affaiblir l'idée qu'on a pu avoir de la personne et des talents de M. Lecat. Peut-être ai-je eu tort et me trouverai-je répréhensible aux yeux de ceux qui ont l'honneur de leur corps en

(5)

haute recommandation. Je le prouverais contre moi-même par un exemple académique très frappant et tout à fait analogue à la circonstance.

M. Mignard, premier peintre du roi, mourut en 1695; madame la comtesse de Feuquières, sa fille, avait des mémoires d'après lesquels elle fit faire, en 1730, par M. l'abbé de Monville, la vie de son père. C'est un monument respectable de sa piété et de sa tendre reconnaissance. Cet ouvrage est dédié au roi.

L'Académie royale de peinture a publié en 1752 les vies des premiers peintres du roi, depuis M. Lebrun jusqu'à présent; on y a inséré la vie de M. Mignard, par M. le comte de Caylus, prononcée à l'Académie le 16 mars 1751.

« L'illustre auteur dit que Mignard « aimait son art, mais on peut dire avec la même » vérité qu'il ne l'aimait que dans l'espérance d'arriver aux premières places, et d'ob- » tenir par son moyen les faveurs de la fortune. Né ambitieux et dévoré du désir » insatiable des richesses, il se connaissait assez pour apercevoir qu'il n'avait pas un » génie trop fécond, et que toutes les fois qu'il avait de grands sujets à traiter, ils lui » coûtaient des peines infinies; que ses ouvrages manquant du fond qui fait oublier les » défauts, ils ne se soutiendraient qu'autant qu'il y mettrait de la correction et de » l'exactitude, etc. »

« Il est dit plus bas « qu'il ne négligeait aucune espèce d'intrigue pour se faire des » amis et balancer la réputation de Lebrun, s'il ne pouvait la détruire. » Plus bas, « que par ses intrigues et ses caprices il fit plusieurs fois augmenter ou diminuer les » pensions de l'Académie. »

« Ne pourrait-on pas dire que la mémoire de ce premier peintre du roi est outragée par le récit du mauvais usage qu'il a fait de son crédit? Devait-on dissimuler ces taches? L'Académie ne l'a pas pensé; car, dans la même séance, M. Coypel, directeur, remercia publiquement M. le comte de Caylus, et son discours est pareillement imprimé. En voici quelques fragments:

« Vous venez, monsieur, de nous peindre M. Mignard de manière que quelques uns » de ces messieurs, qui ont été en commerce avec lui, croyaient le revoir, et que ceux » qui ne l'ont jamais vu se sont retracé avec plaisir ce qu'ils en ont entendu dire.

» Vous convenez des défauts de ce peintre avec une sincérité qui ne permet pas de » douter du bien que vous dites de lui, et la portion de mérite que vous lui accordez » suffit pour assurer sa mémoire.

» Vous n'avez pas dû craindre d'en dire trop quand vous avez parlé des procédés de » M. Mignard avec l'Académie. Pourquoi donc, en écrivant les vies des peintres et des » sculpteurs qui nous ont précédés, aurions-nous des ménagements que l'histoire n'a » pas même pour les têtes couronnées? Dans tous les pays, l'histoire ose, en parlant des » souverains qui ne sont plus, dévoiler pour l'instruction de ceux qui leur succèdent » ce qu'elle a dû tenir caché jusqu'à la mort de ces maîtres du monde.

» La certitude que tôt ou tard on instruira le public de nos démarches les plus se- » crètes est un frein pour la plupart des hommes. On a beau dire qu'on ne se rencon- » trera jamais avec la postérité; le désir d'en être estimé, ou la crainte de mériter des » mépris nous excite, ou peut nous retenir, et l'idée de laisser une bonne ou une » mauvaise réputation doit adoucir ou redoubler les chagrins de la vieillesse.

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C. M.
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

M. Eugène

» Il nous est donc très important de ne pouvoir douter que si nous sommes capables » de manquer à ce que nous devons à la Compagnie, nos mémoires en informeront » l'avenir. Songez encore, monsieur, que vous n'avez pu rappeler les torts de M. Mi- » gnard à cet égard, sans retracer à l'Académie ce qu'a souffert pour elle M. Lebrun, » son illustre père.

» En parlant avec cette noble franchise de ces deux fameux peintres, vous faites » pour l'Académie deux grands biens à la fois : supposé qu'il se trouve encore des » artistes tentés d'en user ainsi que fit jadis M. Mignard, vous les intimidez, et vous » encouragez ceux qui, comme M. Lebrun, sont traversés dans des entreprises où le » bien général est leur unique objet. »

Si j'étais jugé d'après les principes, je le répète, l'Académie de chirurgie pourrait me demander pourquoi je n'ai pas voulu mériter ses remercîments, au même titre que celle de peinture en a fait à M. le comte de Caylus : j'en avais l'occasion la plus favorable.

Je ne dirai plus qu'un mot contre les fausses imputations de M. David ; il m'accuse d'avoir puisé dans des sources fangeuses, dans des écrits désavoués, et il ajoute que, d'après mon exemple, celui qui sera chargé de faire mon éloge se trouverait autorisé à en chercher les matériaux dans la lettre du naturaliste de la baie de Quiberon, ou dans d'autres écrits aussi indécents qui ont été répandus contre moi. M. David peut s'applaudir de cette comparaison, s'il la trouve judicieuse : mais je demande acte de l'imputation calomnieuse d'avoir puisé, pour l'éloge de M. Lecat, dans des sources fangeuses, à moins qu'on ne veuille donner ce nom aux écrits avoués de M. Lecat ; je proteste et j'en offre la preuve, que je n'ai pas connu ces sources immondes, et que c'est dans les apologies que M. Lecat a faites de lui-même que j'ai trouvé les anecdotes qu'il a employées pour sa gloire, et que j'ai employées à la même fin.

J'ajouterai, malgré toutes ces contradictions, qu'il est plus loué par mon éloge que dans ceux qui ont été faits d'après les mémoires fournis aux auteurs des ouvrages périodiques. Ce sont des lieux communs sur des objets indifférents, des louanges vagues qui ne portent sur rien, et un catalogue fort étendu d'ouvrages la plupart inconnus, et sans aucun jugement qui en fasse connaître le mérite ; il est vrai que je me suis abstenu moi-même de porter de jugement sur plusieurs, ce que j'aurais pu faire, mais ils n'auraient pas été assez à l'avantage de M. Lecat, que je me proposais de louer bien sincèrement, et il est très certain, quoi qu'on en puisse dire, que je l'ai reconnu pour un très habile anatomiste, pour un grand physicien, pour un savant chirurgien, pour un homme d'un zèle admirable pour le progrès de toutes les connaissances humaines, auquel il a sacrifié son temps, ses peines, sa fortune, sa santé et sa vie. Cela est dit et prouvé formellement, quoique M. David prétende qu'on n'accorderait pas ses qualités à son beau-père, d'après le portrait que j'en ai fait. S'il est excusable par son zèle pour la mémoire de M. Lecat, je doute qu'on l'excuse de s'être servi contre moi de termes offensants, après la parole que je lui avais donnée d'adoucir les traits qui pourraient lui paraître trop expressifs.

C'est à la suite de cette lecture que l'Académie nomma une commission composée de Bordenave, Fabre, Goursaud et Sabatier, à l'effet d'examiner de nouveau, et en y mettant tout le

temps nécessaire; l'éloge incriminé. Nommée le 20 avril 1769, elle fit son rapport à l'Académie le 8 juin suivant, par l'organe de Sabatier.

Voici ce rapport; je l'ai trouvé écrit tout entier de la main de Sabatier :

Nous avons examiné avec beaucoup d'attention, MM. Bordenave, Fabre, Goursaud et moi, la plainte qui a été présentée à l'Académie contre l'éloge de M. Lecat, prononcé par M. Louis à notre dernière séance publique. Pour nous mettre en état de juger de sa valeur, nous avons commencé par prendre connaissance de ce qui a été dit par M. d'Alembert à l'article Éloge académique, dans l'*Encyclopédie*; ensuite nous avons lu avec le même soin un avertissement mis à la tête de l'éloge de M. le cardinal de Polignac, par M. de Mairan, auteur de cet éloge, qui, en le publiant à part et avant le volume des *Mémoires de l'Académie*, auquel il appartenait, a voulu faire cesser les murmures qui s'étaient élevés contre lui dans le public, où quelques personnes répandaient, d'après des mots détachés et des interprétations forcées, qu'il n'avait pas rendu justice à la mémoire de M. le cardinal de Polignac dans certaines circonstances de sa vie et en général sur son caractère. De là, nous avons passé à la réponse de M. Louis à l'écrit de M. David, lue à la séance du 20 avril dernier, réponse dans laquelle M. Louis montre, par des exemples connus, que s'il a cru devoir parler de M. Lecat avec justice et impartialité, il y était autorisé par l'usage reçu dans les Académies, et par la nature même des éloges qu'on y fait de ceux qui les composent.

Il nous a paru résulter de toutes ces pièces que bien que le but de l'éloge académique soit de célébrer les talents et les qualités du cœur et de l'esprit de ceux à la mémoire de qui on les compose, il est néanmoins du devoir du secrétaire qui en est chargé de faire connaître leurs ouvrages et leurs personnes, même du côté faible, pourvu que ce soit avec prudence et modération. Pénétrés de ces principes, nous avons examiné l'éloge qui fait l'objet de la contestation sur laquelle nous avions à prononcer.

Cet éloge est, en effet, un tableau de la vie de M. Lecat, qui y est présenté partout comme un homme de beaucoup d'esprit, avide de connaissances, très versé dans son art, zélé pour l'honneur des lettres et pour celui de la chirurgie, auquel il a beaucoup contribué par ses ouvrages et par son habileté généralement reconnue; dont la vie a été fort laborieuse, qui a remporté un grand nombre de prix dans diverses Académies; que les sociétés savantes de l'Europe les plus considérables ont adopté, qui a reçu du prince les marques de distinction les plus flatteuses; en un mot, comme un de ces hommes rares, nés plutôt pour être admirés de leurs contemporains que pour leur servir de modèles. Cependant, au milieu de ce tribut de louanges rendu à la mémoire de M. Lecat, nous ne pouvons dissimuler qu'il se trouve en quelques endroits des remarques sur son caractère et sur ses écrits qui ne sont pas également à son avantage; mais ces remarques sont si judicieuses et si nécessaires pour montrer M. Lecat à la postérité tel qu'il était réellement et tel que nous l'avons connu, que nous n'avons pas cru devoir prier M. Louis de les supprimer. Seulement nous nous sommes arrêtés sur un petit nombre d'expressions qui auraient pu être prises en mauvaise part, et dont nous n'avons pas eu besoin de l'engager à faire le sacrifice à l'Académie, tant il était porté de lui-même à aller au-devant de ce qu'elle jugerait convenable. Nous pouvons

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C___N___
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

(8)

même dire avec vérité que non seulement M. Louis a prévenu nos réflexions, mais encore voulait aller au delà en retranchant des choses qui ne pouvaient être trouvées offensantes qu'en leur donnant une interprétation maligne, et dont la soustraction aurait déparé cet éloge, un des meilleurs qu'il ait donnés.

Les plaintes de M. David ne peuvent donc lui avoir été suggérées que par un excès de zèle pour la mémoire de M. Lecat, son beau-père, et s'il a employé des termes peu ménagés et imprudents, il ne faut l'attribuer qu'à ce motif fort honorable en lui-même, mais qui le serait encore plus s'il ne sortait jamais des justes bornes.

Du reste, M. David a demandé à l'Académie : 1° que l'éloge de M. Lecat fût remis à M. le directeur pour en faire l'usage qui serait trouvé bon; 2° que M. Louis déclarât qu'il reconnaissait M. Lecat pour un très habile homme, pour un excellent physicien, et pour un très grand chirurgien; 3° enfin que la délibération prise à ce sujet fût inscrite sur nos registres.

Nous croyons que cet éloge doit être imprimé avec les légers changements que M. Louis y a faits pour complaire à l'Académie, et ne pas paraître mériter les reproches qui lui ont été faits d'avoir voulu nuire à la réputation posthume de M. Lecat, et que cet éloge, digne de l'habile homme en l'honneur duquel il est fait renferme tout ce que M. David a désiré que M. Louis reconnût publiquement. D'un autre côté, M. Louis demande que nous déclarions s'il est vrai qu'il ait puisé dans des sources obscures, dans des écrits désavoués, comme M. David l'en accuse, et nous ne pouvons, sans blesser l'équité, nous dispenser d'assurer positivement le contraire.

Le 8 juin 1769.

FABRE, GOURSAUD, BORDENAVE, SABATIER.

(11) Page XVIII, ligne 2.

La lettre de M. de Vallancourt n'était qu'un billet très impoli, conçu en ces termes :

M. de Vallancourt n'est plus surpris que M. Louis ne lui ait point fait part du discours qu'il devait prononcer sur M. de Bordenave; malgré qu'il n'ait point reçu d'invitation, il s'y est toujours rendu sur la foi publique qu'il allait entendre l'éloge, qu'il croyait mérité, de son beau-père. Mais qu'elle a été sa surprise lorsqu'au lieu d'un éloge il n'a entendu qu'une critique et un persiflage indécent, et de quelle part? A peine puis-je le croire! d'une personne qui, de son vivant, se disait son ami. Mais, au reste, M. Louis saura que M. Vallancourt a été bien dédommagé par le public, qui n'a pas donné le moindre applaudissement, et dans tous les cas il préfère le public au particulier.

Ce M. Vallancourt aura cru terminer son billet par un trait d'esprit; ce qui n'empêcha pas Louis de lui répondre avec modération ce qui suit :

Le 29 avril 1786.

M. Louis croyait avoir donné à feu M. Bordenave des témoignages très marqués d'estime et d'amitié dans l'éloge qu'il a prononcé avant-hier à la séance publique de

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C___N_

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

l'Académie royale de chirurgie; il prie M. de Vallancourt de vouloir bien lui nommer un juge non prévenu et impartial, avec qui il puisse en conférer, et il est prêt à supprimer ou corriger ce qu'il y aurait de répréhensible. Il se respecte trop pour s'être permis des persiflages et des indécences. Un secrétaire d'Académie est historien et non panégyriste. Encore dans les panégyriques de sainte Madeleine et de saint Augustin eston forcé de dire à la face des autels que l'une a été une pécheresse et l'autre un libertin.

Les devoirs des secrétaires d'Académie sont décrits au mot Éloge académique dans le *Dictionnaire encyclopédique*. M. de Vallancourt est prié d'y jeter les yeux, et de ne pas croire la rumeur des ennemis qui blâmeraient moins l'éloge de M. Bordenave s'il était plus mal fait. Sa personne, ses mœurs, son zèle sont loués partout et en tout. La nécessité d'apprécier ses ouvrages était indispensable. L'amitié a dicté à cet égard les plus grands ménagements, et M. Louis devait s'attendre à des remercîments et non à des reproches amers.

On voit, je le répète, de quel côté était la modération et la raison; je dirai même que Louis allait trop loin dans ses concessions, quand il offrait de modifier certains passages des éloges qu'il avait prononcés en séance publique de l'Académie. Ce qu'on doit faire en pareils cas, à moins d'erreurs démontrées, c'est de publier les réclamations; le public juge alors de leur valeur. Il fallait publier le billet de M. de Vallancourt et ne pas y répondre.

Mais ce n'est pas tout que d'avoir à essuyer les reproches des gendres d'académiciens, très empressés alors, disais-je, de défendre leurs beaux-pères; il est une autre difficulté qui parfois se présente, et qui s'est présentée à Louis; c'est d'avoir à faire l'éloge d'académiciens tellement dépourvus de travaux, qu'il n'y a rien à dire sur leur compte. Ainsi Louis, en 1780, avait à prononcer l'éloge de Nicolas Williers, né à Mulhouse. Par une lettre en date du 8 février, M. Kœchlin, docteur en médecine, lui avait annoncé la mort de ce *célèbre confrère* (*sic*). Aussitôt Louis écrit à ce même M. Kœchlin pour avoir des renseignements; d'autant que M. Kœchlin, dans sa lettre de notification, s'écriait en parlant du défunt : *Gloire à ses mânes! s'il est autant regretté par messieurs de l'Académie que par ses compatriotes.*

Mais le 24 mars suivant, M. Kœchlin, mis ainsi en demeure par Louis de lui envoyer des documents sur le célèbre confrère, répond par une lettre dont voici le commencement :

Monsieur, toutes les perquisitions que j'ai pu faire pour savoir quelques faits intéressants dans la vie de feu M. Williers ont été presque infructueuses : je suis tout aussi fâché de vous le dire que vous le serez de l'apprendre. D'abord, après avoir reçu votre lettre, je me suis rendu auprès de la famille du feu docteur, j'ai demandé la permission d'examiner ses papiers, espérant d'y découvrir un mémoire ou quelque autre écrit qui puisse vous intéresser; tout ce que j'ai trouvé se réduit à la copie d'une lettre qu'il avait écrite à M. Hévin, ci-devant secrétaire de l'Académie, dans laquelle il *lui promettait* de s'appliquer dorénavant aux travaux du cabinet, et de lui envoyer des mémoires sur des cas extraordinaires, etc.

Louis cependant fit l'éloge de Nicolas Williers, mais il lui adjoignit celui de Flurent et celui de Levret.